

## COMMUNIQUE

du 20 décembre 2013, de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux  
ASPO/BirdLife Suisse

### **Opposition de l'ASPO/BirdLife Suisse au PPA du parc éolien EolJorat Sud Un projet à améliorer**

**Parmi les projets éoliens développés sur territoire vaudois, le projet de parc éolien EolJorat Sud n'est pas le plus dommageable pour la nature. Cependant, les impacts sur la faune ont loin d'avoir été tous minimisés ou compensés. Cette situation a contraint l'ASPO/BirdLife Suisse à déposer une opposition au Plan Partiel d'Affectation PPA et son Rapport d'impact sur l'Environnement RIE. Pour l'ASPO, l'intervention se veut constructive afin d'améliorer les mesures de réduction des impacts et de compensation, notamment en faveur de l'avifaune.**

Alors que le délai de mise à l'enquête du Plan Partiel d'Affectation du parc éolien "EolJorat", secteur Sud prenait fin jeudi, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, après examen du dossier, a décidé de déposer une opposition. Pour François Turrian, directeur romand, "il est essentiel que les premiers parcs éoliens à entamer leur procédure soient exemplaires en terme de réduction des impacts sur la nature. Or, le potentiel d'amélioration d'EolJorat est conséquent de ce point de vue."

L'ASPO a relevé plusieurs points contestables comme le fait de prévoir la construction de machines atteignant 200 mètres de hauteur en bout de pale à 10 mètres seulement des lisières forestières. Si la loi vaudoise est formellement respectée, l'ASPO estime qu'il est inadéquat de vouloir implanter des installations de cette envergure si près d'un écosystème sensible. La mortalité des espèces d'oiseaux et de chauves-souris forestières s'en trouverait ainsi inutilement augmentée. L'ASPO demande que les machines soient éloignées des lisières à une distance correspondant au minimum à leur hauteur.

Une éolienne est problématique du point de vue de la migration des oiseaux. La machine prévue le plus au sud-ouest du périmètre, au lieu-dit "Chalet Boverat" est située sur un axe migratoire important selon le rapport d'impact. Ce dernier préconise un déplacement de l'éolienne, mesure qui n'a pas été retenue par les promoteurs.

Le milan royal est un rapace particulièrement touché par les éoliennes. A la lumière des dernières études, publiées notamment en Allemagne, et montrant une mortalité directe supplémentaire de 3.1% uniquement causée par les éoliennes, l'ASPO demande que les impacts cumulés sur l'espèce des parcs éoliens prévus dans la région du Jorat et d'Echallens soient évalués. Le milan royal fait partie des espèces prioritaires pour une conservation ciblée en Suisse. Notre pays porte en outre une responsabilité particulière en Europe dans la protection de cette espèce. La région du Jorat abrite plusieurs couples de milans royaux.

Enfin, plusieurs mesures de compensation pertinentes pour les oiseaux, sont seulement mentionnées à titre indicatif. L'ASPO attend que des garanties soient données quant à leur réalisation effective.

#### **Plus d'informations:**

François Turrian, directeur romand, tél. 079 318 77 75